



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
SUBDIVISION DES ILES-SOUS-LE-VENT

*Le chef de subdivision*

*Affaire suivie par : Mlle Nancy OOPA - lemt  
Tél: 40.600 464*

N ° 2 1 - 0 3 7 - 1 / M L A / D C A / I S L V

**Demande de permis de construire  
Maison individuelle  
Accusé réception**

Article A.114-15, §-2 du CAPF

à

**M. Cyril TETUANUI**  
**représentant la Communauté des communes**  
**HAVA'I**  
**BP 49 – 98735 UTUROA RAIATEA**

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire enregistrée sous le n°21-037, le 20/01/2021 à la subdivision de la direction de la construction et de l'aménagement des Iles-Sous-Le-Vent, concernant le projet de **travaux de réalisation d'un centre d'enfouissement technique de déchets**, sur la parcelle cadastrée **section NX n°1** (Terre DOMAINE DE FAAROA Réserve Foncière), **sise à AVERA – commune de TAPUTAPUATEA.**

**POUR INFORMATION**

**A compter du présent accusé réception, l'administration dispose d'un délai de 15 JOURS pour constater le caractère recevable de votre demande.**

- **Cas 1 : Si votre dossier est complet**, vous recevrez une notification constatant le caractère recevable de votre demande. Celle-ci inaugure la phase d'instruction technique de votre demande.
- **Cas 2 : Si votre dossier est incomplet**, vous recevrez une notification précisant la liste des pièces manquantes. Votre demande sera alors suspendue.
- **Cas 3 : A défaut de notification du caractère complet de votre dossier**, votre demande est réputée recevable.

**Pour tous renseignements utiles sur votre dossier**, vous pourrez prendre l'attache de Mme. Nancy OOPA, Chef de subdivision, au tél. 40 600 464 ou par email : [nancy.oopa@raiatea.sau.gov.pf](mailto:nancy.oopa@raiatea.sau.gov.pf).

Copie  
Dossier 1



Pour le Ministre et par délégation,

**Nancy OOPA**